Avis de convocation / avis de réunion

SCPI OPTIMALE

Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 9 rue Vauban – 33000 BORDEAUX
887 629 194 R.C.S. BORDEAUX

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Les associés de la SCPI OPTIMALE sont convoqués :

Le Mardi 8 septembre 2020 à 10h00 heures

au Siège Social
9 rue Vauban – 33000 Bordeaux

en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé ci-après :

- Modification de l'article 5.2 des statuts relatif au minimum de souscription pour tout nouvel associé et pouvoirs conférés à la Société de gestion pour modifier en conséquence la Note d'Information,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Texte des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de gestion, décide de modifier en conséquence l'article 5.2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« 5.2. Minimum de souscription
Le minimum de souscription de parts est fixé à SIX (6) parts pour tout nouvel associé. »

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Société de gestion pour modifier en conséquence la Note d'Information de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

*

Société de gestion

Consultim Asset Management